

Mme et Mr LERAY elisabeth et Jean-Michel  
3, rue du Clandy  
56160 Séglien

le 12/03/2013

objet : prise en charge de Mme Rault Marie-Thérèse

copie d'un courrier fait à  
Madame la directrice du SADI  
Cléguérec

Madame,

Vous nous avez demandé de mettre par écrit les éléments dont nous avons parlé oralement l'autre jour à propos de Melle Anaïs Courtet.

Après réflexion nous refusons de le faire dans tous le détails considérant que ce recrutement ressort de votre responsabilité.

Dès le départ nous vous avons signalé que Melle Courtet n'était pas assez formée et habituée pour être livrée à elle-même chez des particuliers ,de surcroît en ce qui concerne notre mère- chez des personnes à mobilité réduite et malade Alzheimer.

Elle ne peut pas connaître l'importance et la nécessité des tâches qui lui incombent au quotidien : le linge , l'entretien...etc.

En fait il faudrait une information précise préalable à l'intervention auprès des personnes. Tout d'abord une réponse adaptée au besoin élémentaire d'une personne dépendante et aussi une formation au maniement du matériel médical : lit, fauteuil, lève malade, et autre.

Un BEP sanitaire et social n'est qu'une formation générale.

Sans accompagnement il est inconcevable de laisser intervenir seule une personne qui n'a ni 15 ou 20 ans d'expérience , ni formation spécifique.

Concernant l'intervention de Melle Courtet nos craintes sont réelles et justifiées, sa qualification n'offrant pas les compétences nécessaires nous permettant en toute circonstances de ne pas avoir d'inquiétude quant à la prise en charge de notre mère.

Elisabeth Leray



*PS: Marc je suis infiniment désolée qu'une jeune puisse risquer d'être licenciée à cause d'une erreur de recrutement. Elle n'a déjà pas confiance en elle. Quel gâchis!  
Mais quelle situation.*

